

Lettre des experts indépendants au président de la Commission Nationale du Débat Public, Monsieur Yves Mansillon

Paris, le 18 octobre 2005

Monsieur le Président

Comme vous le savez, les récentes prises de position du ministère de l'industrie sur les questions de secret défense ont conduit plusieurs associations impliquées dans les deux débats EPR et gestion des déchets nucléaires à annoncer leur départ de ces débats. Conscients du profond déséquilibre ainsi provoqué nous avons nous-mêmes, experts indépendants, décidé d'interrompre notre participation à ces débats dans lesquels nous sommes très impliqués.

Conscients du blocage actuel qui repose en partie, nous semble-t-il, sur des malentendus, et soucieux d'explorer des voies susceptibles de rencontrer l'adhésion des différents acteurs à un redémarrage rapide de ces deux débats nous vous proposons d'examiner la proposition suivante qui nous paraît de nature à dépasser les contradictions actuelles.

En effet, lorsque, dans un débat public organisé par la CNDP, celui-ci se voit confronté à des questions qui sont couvertes – ou risquent de l'être – par le «secret industriel» ou par le «secret défense», on se trouve dans une situation de «conflit» entre l'exigence de démocratie participative et celle de protection des intérêts des porteurs de projets ou de la collectivité.

Le risque d'une telle situation est que le débat soit, ou bien bloqué, ou bien vidé d'une grande partie de sa substance. C'est la situation dans laquelle sont placés aujourd'hui, malgré les avancées reconnues qu'ils ont déjà permis dans ce domaine, les deux débats organisés sous l'égide de la CNDP sur des questions nucléaires. Pour sortir de l'impasse où sont ainsi tombés les deux débats organisés par la CPDP sur le projet EPR «tête de série» - Flamanville 3 d'une part, et la CPDP sur la gestion des déchets nucléaires, nous proposons que la CNDP et les CPDP préparent, dans les semaines qui viennent :

1 - Un débat avec les parties prenantes sur la conciliation des exigences de débat public et de secret

Au-delà des efforts pour apporter une solution concrète au blocage actuel entre débat public et secret défense, le problème doit être abordé plus largement au niveau politique.

Un accord doit être recherché entre les différentes parties prenantes :

- sur la nécessité de principe de résoudre tout conflit entre les exigences d'accès à l'information structurées par le débat public et le respect du secret industriel et du secret défense,
- sur le lancement d'une réflexion collective sur les moyens politiques de résoudre ces conflits.

Les deux CPDP, sous l'égide de la CNDP, pourraient à cette fin organiser conjointement et rapidement un colloque spécifique incluant les différents protagonistes, y compris les Hauts fonctionnaires de défense concernés, avec la participation de responsables politiques et d'élus nationaux, régionaux et locaux.

2 - La constitution d'une délégation d'experts sur les questions de sécurité nucléaire

Les premières discussions entre les associations de protection de l'environnement, les pouvoirs publics et la CNDP ont buté sur une notion de contre-expertise de l'évaluation de la sécurité nucléaire en France. La question n'est pas en réalité de développer dans le temps du débat une évaluation «indépendante» sur ces questions mais :

- d'apporter au public des éléments de confiance sur la nature des réponses apportées, derrière le secret défense, aux questions de sécurité ;
- de lui permettre ainsi d'apprécier, dans le cadre d'une évaluation globale des options, les risques supplémentaires ou non dont seraient porteurs les projets en débat.

La constitution, sous l'égide de la CNDP, d'un groupe d'experts extérieurs aux instances industrielles ou administratives, choisis par elle et en accord avec les pouvoirs publics, qui serait habilité à examiner les questions relevant de ces «secrets» nous semble de nature à répondre à ces objectifs sans porter atteinte à la sécurité des installations et des activités nucléaires.

Les règles de fonctionnement de cette délégation, en particulier la définition précise des questions qu'elle devra traiter, les conditions de son accès à des informations classées et la délimitation des réponses qu'elle pourra apporter au public devront faire l'objet, sous l'égide de la CNDP, d'une validation étape par étape avec les autorités compétentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre Barbey, Benjamin Dessus, Bernard Laponche, Michèle Rivasi, Monique Sené, Raymond Sené.